



*Soutien pour Acquérir Individuellement sa
Dignité par son Développement
Economique et Social*

Fondation sous l'égide de la Fondation de France, reconnue d'utilité publique, 40, avenue Hoche 75008 PARIS

Appel à projet

Développement des activités génératrices de revenus (AGR) dans l'agriculture vivrière ou l'élevage

Date limite de présentation des projets :
15 mai 2018

Novembre 2017
Version 5



Qui sommes-nous ?

Créée en 2008, la Fondation S'AIDDES est sous l'égide de la Fondation de France ; à ce titre, elle bénéficie des avantages fiscaux d'une fondation reconnue d'utilité publique. La fondation S'AIDDES a pour objectifs la réduction de la pauvreté et le développement de la dignité humaine.

La Fondation S'AIDDES subventionne l'organisation d'activités génératrices de revenus (AGR) dans les pays les plus pauvres du monde. Pour ce faire, elle accorde des subventions à des entités locales qui organisent des projets d'AGR pour le compte de bénéficiaires individuels solidairement responsables. Ce type d'activités génère une autonomisation des populations locales évitant ainsi de les maintenir dans une position d'assistanat, laquelle les rendrait dépendantes de l'aide publique au développement ou de donateurs privés.

En s'autonomisant économiquement, les populations peuvent également intégrer davantage l'espace social et devenir des acteurs autonomes de développement de leur pays. C'est pourquoi la Fondation SAIDDES s'emploie aussi à encourager le plaidoyer (alphabétisation, formations...) auprès des communautés locales.

Contexte et objectif du programme

Confrontés à de nombreux obstacles (notamment des difficultés d'accès aux facteurs de production, le manque de formation et d'information, l'accès limité aux financements et aux marchés, la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement des sols, etc.), les petits agriculteurs des pays les plus pauvres peinent à vivre dignement de leur travail et à contribuer à la sécurité alimentaire locale.

Le principal objectif du programme est de favoriser une réduction effective et pérenne de la pauvreté par l'accès des populations rurales locales à l'espace économique local. Pour ce faire, la Fondation S'AIDDES lance un appel à projet en direction des ONG des pays les plus pauvres qui organisent des AGR dans le domaine de l'agriculture vivrière et de l'élevage.

Un intérêt particulier sera porté aux projets qui contribueront à :

- créer des sources de revenus pérennes pour les populations rurales : en favorisant, notamment auprès des femmes, le développement d'activités économiques et la mise en place d'un tissu entrepreneurial local, source de création de revenus et d'emplois,
- améliorer durablement la sécurité alimentaire locale : par un meilleur approvisionnement des marchés alimentaires locaux en produits bruts ou transformés.

Projets concernés

Les projets présentés devront démontrer leur pérennité au-delà des actions financées : une attention particulière sera accordée aux conditions d'appropriation sociale, de viabilité économique et financière et de durabilité de l'action à l'issue du projet. Les modalités prévues afin de renforcer les capacités locales et de permettre au partenaire de poursuivre seul, et en toute autonomie, les actions engagées, seront tout particulièrement examinées.

Seront discriminants les points essentiels suivants :

- Faisabilité, pertinence et impacts du projet : clarté et cohérence du plan d'action, activités prévues appropriées par rapport aux besoins, objectifs et résultat attendus, importance des impacts sur le développement local agricole,
- Réponse à des besoins identifiés du terrain, cohérence avec les dynamiques locales, degré d'implication des partenaires locaux et des bénéficiaires, importance accordée au renforcement des capacités des partenaires locaux dans une optique d'autonomisation et de pérennisation des activités, collaboration avec les autorités locales,

- Capacités du porteur de projet : expérience, capacités opérationnelles, compétences techniques, connaissance de la zone, des problématiques concernées, capacités financières,
- Cohérence du budget et du montage financier : budget clair et réaliste, adéquation avec les activités prévues, frais administratifs limités, qualité et diversité des co-financements,
- Durabilité et pérennité de l'action : durabilité des résultats attendus, mesures prises pour organiser la sortie de projet et garantir son autonomie et sa pérennisation, modalités de reprise de l'activité une fois le financement terminé, existence de perspectives de répliation,
- Existence de dispositifs d'évaluation : définition d'objectifs quantifiables, mise en place d'indicateurs précis de suivi et d'évaluation permettant de suivre l'avancement du projet et d'en apprécier l'impact,
- Respect des objectifs de développement durable et dimension environnementale,
- Des externalités positives : La Fondation S'AIDDES encourage une action multiple, incluant, en plus du développement d'AGR, une composante de plaidoyer local et/ou de développement des droits humains (mutuelle de santé, alphabétisation de base...) prise en charge par d'autres bailleurs. Dans ce cas, le porteur de projet devra identifier le projet d'AGR sous la forme d'un volet bien spécifique d'un programme plus large défini par des actions pertinentes et coordonnées.

Critères d'éligibilité

Votre projet sera éligible aux soutiens apportés par la Fondation S'AIDDES s'il répond aux principaux critères de pré-qualification suivants :

Cible :

- Votre projet génère des activités génératrices de revenus dans le domaine de l'agriculture vivrière ou de l'élevage,
- Votre projet est mis en place dans l'un des pays classés parmi les moins développés selon l'Organisation des Nations Unies.

Réduction de la pauvreté :

- Votre projet améliore concrètement les conditions de vie des populations cibles. Il contribue directement à la réduction de la pauvreté.

L'ancrage local :

- Votre projet concourt à renforcer les capacités locales, en particulier dans les domaines suivants : la sécurité alimentaire, l'agriculture vivrière, le développement de protéine par l'élevage, et par voie de conséquence, l'éducation, l'amélioration de l'accès aux soins de base, la lutte contre la mortalité maternelle et/ou infantile,
- Votre projet bénéficie du soutien des autorités locales et de l'implication réelle des bénéficiaires locaux réunis en groupement structuré,
- Votre projet facilitera le déploiement d'un plaidoyer local (alphabétisation de base, autonomisation des femmes...).

La pérennité :

- Votre projet s'appuie sur l'analyse des besoins du terrain exprimés localement et s'assure de la pérennité du projet d'AGR mis en œuvre,
- Votre projet permet de dépasser un simple soutien financier, pour partager, dans une logique de partenariat, des compétences humaines, professionnelles, techniques,
- Votre projet apporte une amélioration de la sécurité alimentaire grâce à l'accroissement de la production vivrière, de l'élevage et/ou le développement de techniques de transformation, de stockage, ainsi que de leur commercialisation (fournir des éléments d'information concernant les marchés de proximité).

Le développement durable :

- Votre projet s'inscrit dans une logique de développement durable :
 - Protection de l'environnement
 - Promotion de systèmes de modes de productions durables permettant d'entretenir la fertilité des sols et de lutter contre leur dégradation.

Critères administratifs et financiers

Demandes de financement :

- de 2 500 à 15 000 €,
- limitées à 80% du budget total du projet,
- avec un budget calculé en monnaie locale,
- Les propositions doivent être exclusivement écrites en français ou en anglais.

L'ONG postulante doit :

- Etre une organisation sans but lucratif (association, ONG, institution, organisation paysanne,...) basée dans l'un des pays classés parmi les moins développés selon l'Organisation des Nations Unies,
- Participer activement à la conception et à la mise en œuvre du projet et avoir de véritables capacités opérationnelles,
- Avoir au minimum 2 ans révolus d'ancienneté avec :
 - des statuts enregistrés et une reconnaissance des autorités locales,
 - un bureau élu dont l'expérience des membres est confirmée par leurs CVs,
- Un porteur de projet ne peut soumettre qu'une seule proposition dans le cadre du présent appel à projet.

Critères de non éligibilité

- Tous les projets ne répondant pas aux principaux critères de sélection de la Fondation S'AIDDES, en particulier :
 - Les projets proposés hors d'un des pays classés parmi les moins développés selon l'Organisation des Nations Unies,
 - Les projets ponctuels ne permettant pas d'apporter un bénéfice durable aux populations concernées (telles que des missions de courte durée sans travail sur la pérennisation, des projets individuels sans groupement, des projets d'étudiants, le financement des manifestations ponctuelles sans lien avec un programme soutenu par la Fondation,...),
 - Les projets ayant comme principal objectif la construction ou la réhabilitation d'une structure,
 - Les projets n'ayant comme objet que de la formation, de l'éducation ou de la santé,
 - Les projets qui ne prennent pas en compte la protection ou la restauration de l'environnement,
- Toutes les structures et actions dont l'éthique est contraire aux principes de la Fondation S'AIDDES et aux droits humains,
- Les organismes liés à des entreprises (comité d'entreprise, syndicat professionnel, coopératives, ...), à des universités, ou des établissements scolaires,
- Les organismes publics, les organismes politiques, les organismes religieux ou les particuliers non réunis en groupement solidaire.

Dépôt des formulaires de demande de soutien

- Les porteurs de projet souhaitant proposer un projet à la Fondation S'AIDDES sont invités à compléter le formulaire de demande de soutien (à télécharger sur le site internet de la Fondation : www.saiddes.org et à le renvoyer par e-mail uniquement à : contact@saiddes.org au plus tard le 15 mai 2018,
- Les formulaires incomplets, arrivés après la date limite d'envoi ou qui ne respectent pas les consignes indiquées ne seront pas examinés.

Sélection des projets

Les formulaires de demande de soutien seront examinés par l'équipe de la Fondation S'AIDDES qui vérifiera notamment que les propositions sont éligibles et qu'elles répondent à l'objet, aux objectifs et aux priorités de la Fondation. Au cours de ce processus, la Fondation pourra être amenée à contacter les porteurs de projet afin d'obtenir des renseignements complémentaires. Merci d'accuser systématiquement réception des emails reçus.

Les porteurs de projet dont le formulaire a été retenu, seront invités à compléter et renvoyer à la Fondation S'AIDDES un dossier de demande de soutien contenant impérativement toutes les pièces suivantes :

- une fiche de synthèse du projet,
- une présentation du projet accompagnée du budget du projet en monnaie locale,
- une copie des Statuts de l'organisme, de la reconnaissance officielle par l'Administration du pays et de la liste des membres du Bureau,
- le rapport d'activité et les comptes annuels des deux derniers exercices ainsi que le budget prévisionnel de l'organisme.

Si le projet est sélectionné, l'ONG locale devra recevoir une visite d'un représentant de S'AIDDES sur le terrain d'exercice de son projet d'AGR. Si le projet est ainsi validé, la Fondation S'AIDDES signera avec la structure organisatrice une convention d'accord sur la subvention par tranches qui lui sera accordée.

Suivi des projets, capitalisation et communication

Le partenaire s'engage à fournir des rapports administratifs et financiers réguliers sur l'évolution du programme selon des modalités qui seront déterminées par la convention signée entre lui et la Fondation. Dans ce cadre, il pourra également lui être demandé d'apporter son concours à des actions de capitalisation d'expérience mises en œuvre par la Fondation S'AIDDES.

Le porteur d'un projet subventionné par S'AIDDES devra mentionner le soutien de la Fondation S'AIDDES, avec la mention « sous égide de la Fondation de France » dans toutes ses communications publiques orales et écrites, auprès des populations, des autorités locales et des partenaires concernés par la réalisation du projet et, le cas échéant, dans la presse.